



Politiques d'information et des savoirs : facteur de bonne gouvernance au Sénégal ?

Moustapha MBENGUE
Laboratoire - LARSIC
EBAD UCAD
CIBA 2024



Cotonou du 23 au aout 2024

Plan de la présentation



- Introduction : cadrage conceptuel
- Quid du Sénégal ? Problématique, politique d'information et des savoirs au Sénégal
- Approche méthodologique
- Etat des lieux des pratiques d'information et des savoirs au Sénégal
- Présentation et analyse des résultats de l'étude (résultats provisoires)
- Les enjeux et de défis

L'information ?



- Nous admettons d'emblée la difficulté de définir l'information en dehors de son domaine ou territoire scientifique. Selon Claude Baltz (1995), Si le mot « information », par exemple (où n'importe quel autre), peut être défini, c'est très bien à l'intérieur d'un certain cercle «scientifique » mais on ne pourra jamais faire abstraction de l'usage commun qui en est fait. Là où la définition scientifique classique intègre, supprime, ou rend fausses celles qui précèdent, nous devons accepter que la définition du mot information ne rend pas les usages communs inexistantes ou faux: ils coexistent et exercent des effets à travers leurs milieux respectifs.

- Claude Baltz (1995) propose alors une construction à la place de la définition :
 - information (synonymie : moyen d'information et moyens de communication) ;
 - circularité (information, communication, message, contenu, sens) ;
 - information hypostases : l'information se trouve réduite à l'un de ses aspects particuliers ; ainsi peut-on entendre « l'information, c'est : les moyens d'information » (hypostase sur le canal), «savoir ou comprendre ?» (hypostase sur le résultat), « les nouvelles télévisées » (hypostase sur le contenu). (Baltz, 95)
- « l'information est le contenu de la communication et la communication le véhicule de l'information » affirme Robert Escarpit; « Réduite à son expression la plus simple, notre idée était que la communication est un processus dont l'information est le contenu » confirme Jean Meyriat

Nous préférons alors parler de : politique d'information et des savoirs plutôt que de politique de l'information et des savoirs. Cela nous semble être plus englobant pour notre étude.

Le savoirs ?



- Le savoirs quant à lui se définit comme étant un ensemble de connaissances acquises par l'étude, par l'observation, par l'apprentissage et ou par l'expérience. Le savoir renvoie à des notions telles que la connaissance, l'érudition, la culture, la science, l'instruction, habileté (savoir-faire), attitude et posture (savoir être). *(Centre nationale de ressources textuelles et lexicales) du CNRS*
- Pour les besoins de l'étude, nous nous intéressons particulièrement à la notion de savoir en tant que connaissance, qu'il est aussi possible de structurer en savoirs exogènes et savoirs endogènes, voire savoirs locaux.

Le savoir et les savoirs ?



- Le savoir exogène étant souvent consignés dans des supports structurés et leur condition de production (méthodologie) et de communicabilité définies (archives, description, cadre de classement, niveau de confidentialité et durée d'utilisation administratives).
- Les savoirs endogènes, également appelé savoir locaux, relèvent souvent d'une communauté ou d'une entité homogène et bien souvent fermée...et parfois sacrée. C'est le cas des incantations, de la gnose et des libations en Afrique (cosmologie qui engendre le savoir endogène). La savoir endogène ne peut donc être communiqué que dans des terroirs et territoires clos, à des initiés ou membres d'un cercle fermé dans les confréries, les cercles religieux, le bois sacré, lors des rites initiatiques.
- Les politiques d'information se rapportent à toutes sorte d'informations et de savoirs (endogène ou exogène), pourvue qu'elles puissent concerner ou intéresser la communauté tout entière, ou juste une partie de cette dernière.
- L'information scientifique et technique et l'information politique, économique, sociale et culturelle sont l'objet de la politique de l'information. (Megnigbeto, 2011)



Intro : Qu'est-ce qu'une politique d'information et des savoirs ?

Une politique d'information et des savoirs peut se définir comme étant un ensemble complexe qui implique à la fois une vision, une stratégie, des projets et des programmes, des actions planifiées qui concourent à assurer une bonne démarche de collecte, de production, de traitement, de stockage et de diffusion de l'information et des savoirs d'une organisation.

La politique d'information et des savoirs est donc au-delà de la politique d'accès à l'information et au savoirs.

Elle peut, à un niveau étatique, répondre à la fois un impératif de bonne gouvernance, à une stratégie de développement économique et sociale, mais également à la valorisation du patrimoine matériel et immatériel d'un pays.

Cette définition, quoique trop générique... suppose une bonne maîtrise, voire une définition de l'information et des savoirs et surtout, une délimitation de leurs terroirs et territoires d'action.



Intro : La bonne gouvernance

La bonne gouvernance repose quant à elle sur des principes tels que la transparence, la responsabilité et la participation citoyenne.

Dans ce contexte, une politique d'information et des savoirs joue un rôle crucial en fournissant les outils nécessaires pour que les citoyens puissent s'informer, participer aux processus décisionnels et tenir les autorités responsables de leurs actions (Bertot, Jaeger, & Grimes, 2010).

Quid du Sénégal ? Un constat pour le SENEGAL



- Aucun document ou un référentiel que l'on peut qualifier de document de politique d'information et de savoirs au Sénégal ;
- Cependant l'information à toujours occupé une place de choix dans les documents de politique de développement du Sénégal
- PODES, DSRP, DPES, SNDES, PSE, PAP 1, PAP 2
- Le Projet (pour le nouveau régime)

La problématique



- Présence dans l'espace public numérique notamment de documents censés être confidentiels (Procès Sonko Mame Mbaye ; cas Anita Diop);
- Plusieurs plateformes qui communiquent pour le gouvernement ;
- Pas de bibliothèque nationale encore moins une maison des Archives;
- Pas de dépôts intentionnel pour la production scientifique des universités
- Retard dans la publication des rapports des corps de contrôle de l'Etat;
- Lourdeurs administratives qui retardent l'accès à certaines informations

- Conséquences :
- Une cacophonie voire une discordance dans la communication et l'information du gouvernement due à la pléthore d'organes et d'individus qui communiquent au nom du gouvernement (Porte parole du gouv, porte parole de la Présidence, Ministre de la comm, conseillers comm. Agences etc. ;
- Impossibilité d'évaluer le volume de la production scientifique nationale ;
- Est-ce que le Sénégal sait ce qu'il sait ?
- Nous postulons à l'entame de ce travail, l'idée qu'il n'existait pas à proprement parler une réelle politique d'information et des savoirs au Sénégal.

Un postulat remis en question !



- Notre postulat de départ fut vite écarté par les premières découvertes de notre recherche
- Le Sénégal s'efforce de mettre en place des politiques et des pratiques qui concourent désormais à une meilleure implication des citoyens à la gestion publique. Des politiques d'information qui visent l'inclusion dans la Société de l'Information. (Pinheiro Aun, 2008).
- Il convient de souligner l'existence de nombreuses initiatives : un environnement juridique favorable ; une infrastructure et des structures de gouvernance de l'information, mais également des pratiques avérées de mise à disposition des citoyens et de la société civile de l'information gouvernementale que l'on peut considérer comme des **facteurs de bonne gouvernance au Sénégal**.

Donc, un questionnement...



Il conviendrait alors, de décrire et d'analyser les politiques ou pratiques actuelles d'information et des savoirs au Sénégal pour répondre notamment à deux questions de base.

- Comment les politiques de l'État du Sénégal préparent-elles le citoyen à la production, à la collecte, au traitement, au stockage, à la recherche et l'usage de l'information et des savoirs, **pour une meilleure participation des citoyens à la gouvernance ?**
- Quelles défis et enjeux pour une bonne politique d'information et des savoirs au Sénégal ?

Des hypothèses...



Nous postulons à présent l'existence de pratiques de collecte, de traitement, de stockage et de diffusion de l'information et des savoirs, assimilables à des politiques d'information, capables de contribuer à une bonne gouvernance au Sénégal.

H1 : L'accès accru à l'information publique au Sénégal améliore la transparence gouvernementale.

H2 : La gestion des savoirs par les institutions publiques renforce la responsabilisation et la participation citoyenne.

H3 : Les obstacles institutionnels et bureaucratiques limitent l'efficacité de la politique d'information au Sénégal.

H4 : Les initiatives de sensibilisation et de renforcement des capacités institutionnelles améliorent l'accès à l'information et la gestion des savoirs.

Seront vérifiées avec l'étude, pas ici

Objectifs de recherche :



Montrer que même s'il n'existe pas à notre connaissance un document de politique générale de l'information et des savoirs au Sénégal, des pratiques avérées permettent aux Sénégalais et à la société civile d'accéder à l'information gouvernementale et de pouvoir ainsi exercer une citoyenneté active permettant de veiller, de s'exprimer et de juger l'action gouvernementale.

Ce qui constitue en soi un facteur de bonne gouvernance.



Cadre théorique

Cadrage théorique : politique d'information et bonne gouvernance



Mobilise plusieurs théories et approches

- Théorie de la gouvernance de l'information (Weill et Ross (2004) ; Serdalab (2014)
- Théorie des communs de la connaissance (Elinor Ostrom (1990) ; Hervé Le Crosnier (2010)
- Approche socio-technique ((Bijker et al., 1987) Bruno Latour (2005)
- Théorie de la bonne gouvernance (Banque mondiale) ; Jean-François Chanlat (2003)
- Théorie de la transparence gouvernementale ((Heald & Hood) ; (Orszag, 2009).

Mobilise 3 approches méthodologiques

Analyse documentaire : Notre intervention concernant principalement le Sénégal comme terrain d'étude et comme méthodologie nous combinerons l'**analyse documentaire**

l'observation des pratiques d'information permettant d'identifier et d'analyser les pratiques d'information et des savoirs.

Etude empirique : Cette analyse documentaire sera complétée par une étude empirique alimentée par **un questionnaire** dont les résultats seront présentés et analysés à la fin de l'étude (pas dans cette présentation).



Ce que révèle notre démarche
L'analyse documentaire et
Les pratiques observées

Des politiques d'information et de la bonne gouvernance au Sénégal



- **Les NATIS : système nationaux d'information, une recommandation de la conférence de l'Unesco, Paris 23 au 27 septembre 1974.** Conférence intergouvernementale sur la planification des infrastructures nationales en matière de documentation, de bibliothèques et d'archives, organisée par l'Unesco avec le concours de la (FID), (FIAB) et du (CIA). Cette conférence émit une forte recommandation de l'idée de mettre en place des NATIS, un système d'information regroupant l'ensemble de l'écosystème des acteurs qui concourent à l'information de tous les acteurs et de tous les maillons de la société (administration, population, secteur privé etc.).
- **Le SMSI** Le Sommet mondial sur la société de l'information a marqué l'aboutissement d'un processus initié à Genève en 2003. Le SMSI fut marqué par de fortes recommandations à l'endroit de la communauté internationale, particulièrement l'idée d'instaurer une « *une société de l'information pour tous fondée sur les savoirs partagés* » *Déclaration de principe, Genève 2003.*
- **La CADHP** a adopté une loi type pour l'Afrique pour le droit d'accès à l'information, tout en laissant à chaque État partie le soin de décider de la forme et du contenu précis que prendra sa loi.

Les politiques d'information et des savoirs facteurs de bonne gouvernance au Sénégal



- Un environnement juridique favorable
- Une infrastructure de qualité
- Des structures fonctionnelles
- Des pratiques avérées

- Une société civile qui veille
- Des citoyens avertis

Un environnement juridique favorable



- La loi n° 2006-19 du 30 juin 2006 relative aux archives et aux documents administratifs pose les bases de l'accès à l'information publique. Elle est complétée par la loi n° 2008-12 du 25 janvier 2008 sur la protection des données à caractère personnel, qui vise à garantir un équilibre entre la transparence et la protection de la vie privée.
- Le droit à l'information s'étend également au niveau local, avec la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités territoriales. L'article 6 de cette loi stipule que les citoyens ont le droit de demander des informations aux élus locaux, favorisant ainsi une meilleure gouvernance et une participation accrue des citoyens à la vie publique.
- La loi n° 2008-10 du 25 janvier 2008 portant loi d'orientation sur la société de l'information. Cette loi d'orientation, comme son nom l'indique, assure une certaine harmonisation entre la politique gouvernementale en matière des TIC et le cadre légal et réglementaire préexistant. En effet, la consécration d'une société sénégalaise de l'information s'appuie inévitablement sur des principes juridiques clairement réaffirmés. Enfin, ce texte contribue à clarifier le débat relatif au service universel en général, à l'accès universel aux TIC en particulier, gage d'une lutte efficace contre la fracture numérique.
- La transparence est également renforcée par la loi de 2014-17 du 02 avril 2014 portant déclaration de patrimoine, qui oblige les responsables publics à déclarer leurs biens et avoirs. Cette mesure vise à lutter contre la corruption et à garantir l'intégrité des institutions.
- Dans le domaine des marchés publics, le décret du 29 septembre 2014 régit les modalités de passation et d'exécution des marchés, garantissant l'accès à l'information relative aux procédures et aux contrats.
- Enfin, la loi sur la liberté de la presse joue un rôle crucial dans la consolidation du droit à l'information en garantissant la liberté d'expression et le pluralisme des médias.

Une infrastructure de qualité



- Intranet gouvernemental (plus 45 000 km de fibre optique en 2023)
- Un réseau de télécommunication et une société nationale qui s'exportent (Mali, sierra Leone, Guinée, guinée Bissau)
- Une bande passante internet de qualité (Bande passante internationale : 172 Gbps , réseau, 5G, 19 266 179 abonnés Internet, aux de pénétration des services Internet : 106,84%)
- Des coûts téléphonique raisonnables
- Plusieurs plateformes de communication du gouvernement
- Un nano satellite : Gaïndé sat1A lancé vendredi 16 août 2024 (conçu par des sénégalais en partenariat avec l'Université de Montpellier, lancé en californie par Space X la société d'Elon Musk.
 - Surveillance du territoire ; renseignement militaire, gestion des ressources en eau, imagerie et collecte de données.

Des structures actives



- **Administration et gouvernance**

- Le bureau d'information gouvernemental : www.big.sn
- La commission des données à caractère personnel CDP : www.cdp.cn
- Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) www.centif.sn

- **Télécommunication et réseau**

- Le CNRA Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel : www.cnra.sn
- ARTP Autorité de Régulation des Télécommunications et des Postes : www.artp.sn
- TDS : Société anonyme de Télédiffusion du Sénégal (TDS-SA) : www.tds.sn

- **Transparence gouvernementale**

- ITIE : Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives : www.itie.sn
- OFNAC, Office National de la lutte contre la Fraude (OFNAC) : <https://ofnac.sn>
- IGE, Inspection générale d'Etat : www.ige.sn
- Cours des comptes

- **Santé et populations**

- ANSD : Agence nationale de la statistique et de la démographie
- SNEIPS : Service national de l'Education et de l'Information pour la Santé
- Les régions médicales : <https://www.sante.gouv.sn/Les-régions-médicales/les-régions-médicales>

- **Recherche, éducation, formation**

- CNDST : Centre National de Documentation Scientifique et Technique www.cndt.gouv.sn
- Cité des savoirs ; Cyber-infrastructure nationale pour l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation : www/cineri.sn
- **Supercalculateur de Diamniadio (de 537 téraflops) simulation et calculs scientifiques en Robotique, l'Intelligence Artificielle, le Big Data, la Génétique moléculaire et Bio-informatique**
Cybersécurité, sciences et techniques spatiales

Les bonnes pratiques



- Plateforme Sengal services : <https://senegalservices.snegov.>
- Autorité de de Regulation des Marchés publics : armp.sn
- Teledac : <https://teledac.sec.gouv.sn>
- Jubunti : jubunti.sn
- Gainde 2000 et ORBUS
- Nekkall
- Yaatal
- Numérisation du cadastre
- Les communiqués hebdomadaires du Conseil des Ministres
- Points de presse interministériel
- Le premier Ministre et la DPG
- Le premier Ministre, régulièrement à l'Assemblée nationale
- Les contraventions routières électroniques
- Paiement mobile des timbres du trésor
- Fichier électoral en ligne pour que chaque citoyen puisse vérifier son inscription

Une société civile qui veille et des citoyens avertis



Les bonnes pratiques

- 1. Comment l'accès à l'information peut-il améliorer la santé reproductive et contribuer à l'éradication de la fistule obstétricale :** *L'Article 19 a œuvré à rendre accessible l'information sur la prévention et la prise en charge gratuites (y compris chirurgicale) de la fistule obstétricale. Elle a également participé à soutenir les populations ciblées à mieux accéder à l'information et connaître les lois qui régissent certaines pratiques pouvant favoriser la fistule.*
- 2. Accès à l'information et les impacts environnementaux dans le secteur extractif :** *Article 19 pousse aujourd'hui les autorités à rendre public (à l'instar des contrats pétroliers et gaziers) les études d'impacts environnementaux et de faisabilité. L'association accompagne aussi les populations impactées (lors des audiences publiques basées sur la restitution des rapports des études d'impacts environnementaux) afin de leur permettre de faire part de leurs avis, observations et amendements et d'assurer un suivi efficace..*
- 3. Le forum civil :** réunit du 12 au 14 août à Saly des universitaire, des religieux, des entreprises privées des victimes des manifestations politiques de 2023 au Sénégal, aussi d'ancien détenus politiques pour prendre des témoignages et documenter un rapport pour exiger justice et réparation .
- 4. ENDA3D :** Pour la transparence budgétaire et la transparence des élections
 - En ciblant à chaque fois un secteur spécifique (santé ou secteur extractif) et une thématique spécifique (fistule obstétricale, impacts environnementaux), Article 19 réussit à renforcer l'accès à l'information et à sensibiliser les citoyens concernés sur leurs droits.
 - Source : dataactivistes.ccop : Expériences réussies du gouvernement ouvert en Afrique francophone, guide des bonnes pratiques

- Les pratiques et les représentations de la société civile et des citoyens
 - Questionnaire
 - Echantillons (60 pour le test)
 - Présentation et analyse des résultats
 - Discussions

Enjeux de souveraineté

Le Sénégal ne peut pas dépendre d'un pays étranger pour accéder à son information.

Démocratique et de bonne gouvernance

La bonne gouvernance nécessite que les citoyens accèdent à l'information pour contrôler et veiller à la gestion de leur cité dans un souci démocratique et de reddition des comptes.

enjeux

Bonne gouvernance

Image et nécessité scientifique

Une bibliothèque nationale pouvant assurer le dépôt légal afin que l'on puisse mesurer la bibliométrie exact du pays et rendre accessible toute la production scientifique et littéraire

Enjeux Sécuritaire

Ne plus dépendre d'un pays étranger pour surveiller son territoire ou accéder à ses archives ou son état civil.



- **Recommandations**
 - Rédiger une véritable politique d'information et des savoirs
 - Maintenir une présence dans l'espace
 - Construire une bibliothèque nationale et une maison des archives
 - Archiver le web
 - Poursuivre et généraliser l'intranet gouvernemental
 - Faire de l'Open data un principe de bonne gouvernance
 - Centraliser la communication de l'Etat autour du bureau d'information gouvernemental (Big)
 - Pour tout cela, croire au génie Sénégalais



Merci de votre attention